

Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP)

Mots-clés :
**Alimentation durable,
ruralité, foncier**

Décembre 2020



Origine et présentation de l'initiative

Depuis 2012, la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne - CIAP accompagne les porteurs de projet en installation agricole en Pays de la Loire. Cet outil d'accompagnement innovant et entrepreneurial vise à promouvoir l'agriculture paysanne, à faciliter l'accès au foncier et à concourir à la réussite d'installations agricoles innovantes et intégrées dans la dynamique locale.

La CIAP, adaptant les principes des coopératives d'activité et d'emploi à l'agriculture, est présente dans les 5 départements de la région des Pays de la Loire: en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire, en Mayenne, en Sarthe, et en Vendée.

Organisme de formations, la CIAP propose trois types d'accompagnements :

- **le stage paysan créatif**, d'un an, s'adressant aux porteurs de projets ayant la volonté de s'installer sur un territoire identifié avec ou sans foncier. Les porteurs de projets disposent du statut de stagiaire de la formation professionnelle indemnisé par Pôle Emploi ou par la Région. Ce stage vise à leur permettre de mettre en place leur outil de production et de se l'approprier, de s'ancrer dans un territoire et de nouer des liens avec des clients, partenaires, et dynamiques collectives, puis de finaliser son projet d'installation voire de démarrer son activité économique progressivement, de manière légale et sécurisée. La CIAP propose dans ce cadre un temps d'immersion chez un paysan référent, un accompagnement global avec 10 jours de formation collective, un suivi individualisé notamment pour les démarches administratives.
- **le portage temporaire**, la CIAP étant également une couveuse d'entreprises. Elle assure ainsi l'hébergement juridique, fiscal et comptable de l'activité économique de projets d'installation déjà bien avancés. D'une période d'un an renouvelable, ce portage se formalise par un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) et le porteur de projets garde son statut antérieur et ses minimas sociaux.
- **des espaces tests permanents en maraîchage biologique**. Mis à disposition par la CIAP ou ses partenaires (foncier, matériel, encadrement), ces 3 espaces tests implantés à Saint-Herblain, Redon et Angers, permettent aux porteurs de projet de tester leur capacité à gérer une unité de production : plan de cultures, choix des variétés, gestion du planning de travaux, participation à la commercialisation, etc.

Ils s'adressent à des personnes possédant déjà une première expérience en maraîchage Bio (formation, stage, salariat,...), qui souhaitent approfondir leur maîtrise du métier durant un an. La CIAP fait partie du Réseau national des espaces tests agricoles (RENETA).

Financement

Soutien des collectivités territoriales.

Contributions des porteurs de projet dans le cadre du portage d'activité.

Réponses à des appels à projets régionaux et nationaux.

La mise en place du site internet et la mise en réseau des CIAP est financée dans le cadre d'une Mobilisation Collective pour le Développement Rural du Réseau Rural Français, ainsi que pour le projet interrégional #Happyterr# – Alliances paysannes innovantes et territoriales pour réussir le renouvellement du milieu agricole dont le CIAP est chef de file.

Rôle des collectivités locales

Les élus locaux peuvent participer aux groupes d'appui locaux bénévoles composés en fonction des besoins pour appuyer les « stagiaires paysans » par la mobilisation de foncier, de financements ou de circuits de commercialisation. La CIAP a démarré en Loire Atlantique en 2012 avec l'appui de trois collectivités : le conseil régional des Pays de la Loire, le conseil départemental de Loire Atlantique et de Nantes Métropole.

Chiffres clés

- 400 projets accompagnés depuis 2012 :
- 94 % de sorties positives (retour à l'emploi, à la formation ou création d'activité)
- 66 % des porteurs de projet se sont installés dans les deux ans qui ont suivi leur sortie
- 72 % d'entre eux ont réalisé leur installation avec l'aide de la Dotation Jeunes Agriculteurs.

CONTACT: Patrick Baron
CIAP - contact@ciap-pdl.fr

